

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mil dix-neuf, **le lundi 08 juillet 2019**, à 18h30, le comité syndical, régulièrement convoqué le 26 juin 2019, s'est réuni en mairie de Rions en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Serge ROUMAZEILLES, Président**.

Présents : Mmes Corinne BOURCHIEX et Marilys DEJOUA, Mrs Michel ARMAGNACQ, Henri ARNAUD, Jean-Claude BERNARD, Michel DUVIGNAC, Joël LACOSTE, André LEVEQUE, Serge ROUMAZEILLES, Jérôme TAINGUY et Michel VINCELOT

Procurations : Mr André BOYER donne procuration à Mr Henri ARNAUD, Mr Denis CASTETS donne procuration à Mr André LEVEQUE, Mr Gilles CLAVERIE donne procuration à Mr Serge ROUMAZEILLES

Secrétaire de séance : Mr André LEVEQUE

Membres en exercice : 14 Présents : 11 Procurations : 3

31-2019_ Attribution du marché – Renouvellement réseaux PODENSAC Foch RD1113 et Mayne d'Anice

Monsieur le Président rappelle que l'appel d'offres a été lancé dans le but de réaliser les opérations inscrites au budget pour 2019:

- le renouvellement des réseaux d'eau potable au lieu-dit Mayne d'Anice (FARR- Podensac-Cérons)
- le renouvellement des réseaux d'assainissement collectif et d'eau potable sur l'avenue Foch RD1113 à Podensac, dans le cadre des travaux d'aménagement de la voirie communale.

Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) : renouvellement de 6 branchements et abandon ancienne conduite.

3 entreprises ont remis une offre avant la date limite.

L'estimation du maître d'œuvre était de 345 000 €HT (hors PSE) : 104 000 €HT (RD1113 Foch) et 241 000 €HT (Mayne d'Anice)

Le tableau ci-dessous récapitule les montants de l'offre de chaque entreprise :

Entreprise	OFFRE	A L'OUVERTURE (ACTE D'ENGAGEMENT)			APRES APPLICATION DU BPU		
		PODENSAC - "Avenue FOCH"	PODENSAC CERONS - "Mayne d'Anis"	TOTAL MARCHÉ en €HT	PODENSAC - "Avenue FOCH"	PODENSAC CERONS - "Mayne d'Anis"	TOTAL MARCHÉ en €HT
		<i>Estimation : 104 000 €HT</i>	<i>Estimation : 241 000 €HT</i>	<i>Estimation : 345 000 €HT</i>	<i>Estimation : 104 000 €HT</i>	<i>Estimation : 241 000 €HT</i>	<i>Estimation : 345 000 €HT</i>
CISE TP	BASE	107 119,50	135 721,20	242 840,70	107 109,50	135 253,20	242 362,70
	VARIANTE Obligatoire		161 698,01	268 817,51		161 230,01	268 339,51
	VARIANTE Libre		154 494,17	261 613,67		154 026,17	261 135,67
SOC	BASE	133 557,10	253 044,00	386 601,10	133 765,10	252 944,00	386 709,10
	VARIANTE Obligatoire		252 912,00	386 469,10		252 812,00	386 577,10
NOVELLO	BASE	110 361,65	214 149,00	324 510,65	110 397,65	214 099,00	324 496,65
	VARIANTE Obligatoire		237 246,50	347 608,15		237 196,50	347 594,15

Montant rectifié en application du Bordereau des Prix

PSE n°1 : Branchements Ferbos	
Entreprise	Montant en €HT
CISE TP	14 406,00
SOC	12 500,00
NOVELLO	13 130,00

Synthèse des critères de jugements des offres ci-dessous :

		CRITERES DE JUGEMENTS DES OFFRES			
		SANS "PSE" Ferbos			
Entreprise	OFFRE	TECHNIQUE	PRIX	Notation maximale 100 points	Classement final
		60	40	100	
CISE TP	BASE	45,6	40	85,6	3
	VARIANTE obligatoire	57,6	36,7	94,3	1
	VARIANTE libre	49,2	37,6	86,8	2
SOC	BASE	43,2	21,8	65,0	5
	VARIANTE obligatoire	49,2	21,8	71,0	4
NOVELLO	BASE	30,0	29,6	59,6	6
	VARIANTE obligatoire	30,0	26,7	56,7	7
		AVEC "PSE" Ferbos			
Entreprise	OFFRE	TECHNIQUE	PRIX	Notation maximale 100 points	Classement final
		60	40	100	
CISE TP	BASE	45,6	40,0	85,6	3
	VARIANTE obligatoire	57,6	36,9	94,5	1
	VARIANTE libre	49,2	37,7	86,9	2
SOC	BASE	43,2	22,7	65,9	5
	VARIANTE obligatoire	49,2	22,8	72,0	4
NOVELLO	BASE	30,0	30,2	60,2	6
	VARIANTE obligatoire	30,0	27,4	57,4	7

Après analyse des offres, il ressort que l'entreprise CISE TP a remis la meilleure offre qualitative et financière avec un montant total des travaux de 268 339.51 €HT.

Monsieur le Président propose de :

- retenir l'offre **variante obligatoire (fonte ductile)** de l'entreprise **CISE TP** pour un montant total de 268 339.51 € HT.
- ne pas retenir la PSE

Après en avoir délibéré, le comité syndical, **à l'unanimité**

- **Retient** la proposition de l'entreprise CISE TP
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président Serge ROUMAZEILLES